Obtention de la Majorité sexuelle

Par Visiteur

Boujour, je souhaiterai connaitre l'age exact de l'obtention de la majorité sexuelle,cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Il convient de distinguer la matière civile de la matière pénale.
En matière civile la majorité sexuelle est fixée à 18 ans et en matière pénale à 15 ans.

Cordialement